



Paris, le 18 mars 2020

Communiqué de presse

Poursuite de la chaîne logistique du transport de marchandises
Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire et Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat chargé des Transports, rappellent que l'ensemble de l'activité économique du pays continue de fonctionner et que toute la chaîne logistique du transport de marchandises doit rester mobilisée : transporteurs routiers, places portuaires, logisticiens, chargeurs, grande distribution, commerce de gros et l'industrie, notamment agroalimentaire.

Il est rappelé que le secteur du transport de marchandises, toutes activités confondues, les ports et les entreprises des places portuaires, ainsi que la chaîne logistique restent en activité pour assurer la continuité de l'activité économique et des industries de notre pays.

Pour ce qui concerne l'alimentaire, si les rayons de certains commerces de détail peuvent être momentanément vides, uniquement du fait de comportements de certains clients, l'ensemble des professionnels ont réaffirmé que les stocks de marchandises alimentaires et de produits de première nécessité étaient suffisants pour assurer l'approvisionnement de la population française pour plusieurs semaines.

Afin d'améliorer la fluidité des réapprovisionnements des commerces par la chaîne logistique, un certain nombre de mesures ont été abordées lors d'un échange qui a réuni l'ensemble des parties prenantes. Elles feront l'objet d'une formalisation précise dans les prochaines heures et seront mises en œuvre dans les délais les plus brefs.

Enfin, le Gouvernement a décidé de prendre de son côté l'ensemble des décisions nécessaires pour permettre aux acteurs des différents maillons de la chaîne logistique d'accomplir leur mission. Il s'agit en particulier de permettre aux collaborateurs de se rendre sur le lieu de travail ou de production, de maintenir ouverts de façon dérogatoire les commerces ou services indispensables à la chaîne logistique (stations-services y compris les points alimentaires, les centres routiers, les garages pour les poids-lourds, les équipements sanitaires des aires de

service, etc.). Le cas échéant, des dérogations seront accordées pour assurer la fluidité des opérations de transport.

Sur la proposition du secrétaire d'Etat chargé des Transports, un décret paraîtra prochainement pour préciser les mesures de protection sanitaire des opérateurs de la chaîne logistique afin de garantir la meilleure continuité possible de la chaîne logistique.

L'engagement des conducteurs et des entreprises de manutention, en particulier des places portuaires pour répondre aux besoins de la population et pour la continuité de l'activité économique du pays, doit être salué.

Par ailleurs, le gouvernement précise que la livraison à domicile de repas et la vente à emporter restent ouvertes. Les clients de ces commerces sont invités à adopter des comportements d'achat responsables.

Un point est organisé chaque jour entre le Gouvernement et toute la filière afin de suivre l'évolution de la situation et de prendre les mesures d'adaptation nécessaires.